

Procès-verbal – Séance du 9 juin 2015

Date de convocation :
4 juin 2015

Nombre de membres:
en exercice : 19
présents : 16
procurations : 3
votants : 19

L'an deux mil quinze, le 9 juin à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

Etaient présents : M. GICQUELLO, Maire, Mme BLANCO-HERCELIN, 2^{ème} adjointe, M. GUILLEMOT, 3^{ème} adjoint, Mme LE LIEVRE, 4^{ème} adjointe, Mmes BROOK, HAVART, OGER, LE SAUTER-LE BEL, MM. BROGARD, OUTIN, POUESSEL, Mme GRU, M. KERVICHE, Mmes GUERRET, TREGOUET, M. DANY conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. LEMBELEMBE, 1^{er} adjoint, qui donne pouvoir à M. GICQUELLO

M. LE BRUN, 5^{ème} adjoint, qui donne pouvoir à M. POUESSEL
Mme LHOPITALIER qui donne pouvoir à Mme HAVART

Secrétaire de séance: M. Jean-Marc OUTIN a été élu secrétaire de séance

◆ 2015 – 06 – 01 - Location des appartements de la cité administrative :

Monsieur le Maire expose que, sur les quatre logements communaux de la cité administrative :

- 1 est mis à disposition de la nurserie numérique
- 1 est réservé pour accueillir les médecins stagiaires de la Maison de santé pluridisciplinaire.
- Il reste 2 logements vacants au 1^{er} étage, un de 71,90 m² avec terrasse et l'autre de 67,60 m² sans terrasse.

Le conseil municipal avait fixé, lors de sa réunion du 26 mars 2013, le prix des locations à 350 €/mois pour le logement de 71,90 m² avec terrasse et à 320 €/ mois pour le logement de 67,60 m² sans terrasse. La location des garages étant fixée indépendamment à 40 €/mois.

Catherine Le Lièvre, adjointe au commerce et à l'artisanat, propose de revoir ces prix de location.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le prix de location ainsi qu'il suit :

- 380 € mensuel hors charges pour le logement de 71,90 m² avec terrasse
- 350 € mensuel hors charges pour le logement de 67,60 m² sans terrasse.
- 50 € mensuel pour location de garage que ce soit avec un logement ou indépendamment

- Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 06 – 01 :

Bertrand Dany a demandé ce qu'il en était de l'ancien logement d'urgence de la CCVOL.

Bruno Gicquello a informé le conseil que la CCVOL a fait l'acquisition d'une maison à Malestroit pour le logement d'urgence.

◆ **2015 – 06 – 02 - Tarif de location pour la classe mobile de la Daufresne :**

Monsieur le Maire explique que la classe mobile de la Daufresne n'étant plus occupée peut être mise à la disposition des associations et des particuliers selon les modalités de la salle Nominoë qui, elle, n'est plus disponible.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les mêmes tarifs de locations que ceux qui étaient appliqués auparavant à la salle Nominoë, à savoir :

Associations, entreprises et administrations locales	Tarifs 2015	
Réunions	gratuité	
vin d'honneur ou assimilé	gratuité	
Activités lucratives	44,00	forfait (1ère journée comprise + 4,90 €/jour d'utilisation supplémentaire)
Particuliers ou associations et entreprises extérieures		
Réunions, vin d'honneur ou assimilé, activités lucratives	44,00	forfait (1ère journée comprise + 4,90 €/jour d'utilisation supplémentaire)

- Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 06 – 02 :

Bertrand Dany a souligné le problème esthétique de ce bâtiment aggravé par l'arrachage des sapins du terrain de foot.

Bruno Gicquello a convenu que ce bâtiment devra être rénové par les services techniques.

Evelyne Guerret s'est inquiétée de la conformité de ce bâtiment au niveau des normes électriques.

Il lui a été précisé que l'ensemble des bâtiments communaux mis à disposition du public font l'objet d'un contrôle annuel par les services de l'APAVE et que des corrections sont apportées en fonction du rapport qui suit le contrôle.

◆ **2015 – 06 – 03 - Tarif occupation d'un chalet communal à l'écluse**

Monsieur le Maire expose que la commune a fait l'acquisition d'un chalet qu'elle mettra à disposition de Monsieur Cyrille AZFEZ qui souhaite proposer durant les week-ends de l'été un commerce de crêpes, gaufres, café, boissons fraîches et glaces.

Ce chalet de 14 m² sera installé à proximité de l'écluse sur le parking. Le conseil municipal doit décider d'un tarif d'occupation pour la période du 15 juin au 15 septembre.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil décide de fixer le tarif d'occupation à 12 € le m² soit une base mensuelle de 168 €. La redevance d'occupation du domaine public sera perçue au prorata des journées d'occupation.

- Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 06 – 03 :

Michelle Le Sauter a rappelé qu'il n'y avait pas beaucoup de commerces ouverts le dimanche après-midi.

Bruno Gicquello a informé le conseil qu'une liste des restaurants de Malestroit sera apposée sur le chalet.

Bertrand Dany a demandé si des chaises et des tables seront installées devant le chalet.

Bruno Gicquello a précisé que ce chalet sera installé temporairement entre le gîte d'étape et le Musée de l'Eau.

Alain Brogard fait remarquer qu'il y a une grosse activité et beaucoup de passage dans ce secteur le week-end.

Bruno Gicquello a informé le conseil que le chemin de halage sera éclairé à partir de début juillet.

Evelyne Guerret s'est inquiétée de la proximité du chalet avec le canal et des conditions de sécurité des usagers.

Alain Brogard a indiqué qu'un grillage entoure l'écluse.

Evelyne Guerret a suggéré que Monsieur Asfez puisse distribuer des prospectus touristiques aux clients.

◆ 2015 – 06 – 04 - Subventions exceptionnelles aux associations

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de la commission culture et décide d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

- Comité de jumelages européens de Malestroit (COJEM) : pour la préparation du jumelage avec la commune anglaise de EYAM : 250 €
- Club d'astronomie (acquisition matériel) : 1500 € en 2 fois

- Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 06 – 04 :

Les conseillers ont souligné l'importance d'encourager les actions du comité de jumelage qui se donne les moyens pour que des échanges puissent avoir lieu notamment avec les jeunes et les associations.

En ce qui concerne le club d'astronomie, les élus ont souhaité donner un signe positif à une activité originale qui a besoin d'investissements importants pour fonctionner. La subvention sera versée en 2 fois sur présentation de factures acquittées.

◆ 2015 – 06 – 05 - Locaux saisonniers pour artistes ou artisans d'art dans le centre ancien

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 7 avril dernier, le conseil municipal a décidé de relancer l'opération de mise à disposition de locaux vacants dans le centre ancien pour les artistes et artisans d'arts pendant la période du 15 juin au 15 septembre.

Suite aux négociations, un loyer mensuel de l'ordre de 5 € par m² a été convenu par convention avec les propriétaires des locaux.

Les journées européennes du patrimoine ayant lieu les 19 et 20 septembre, il est proposé de prolonger la mise à disposition des locaux. Les conventions seraient donc conclues pour la période du 15 juin au 21 septembre inclus.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer les conventions à intervenir avec les artisans et les propriétaires pour la période du 15 juin au 21 septembre.

- Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 06 – 05 :

Monsieur Kerviche qui suit cette opération pour la commune a précisé que 3 lieux sont affectés à cette opération qui regroupera plus d'une dizaine d'artisans d'arts ou artistes.

♦ **2015 – 06 – 06 - CCVOL : vote du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 7 avril dernier le conseil municipal a voté pour le maintien à la CCVOL du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal qui permet d'atténuer les écarts de richesse entre collectivités d'un même échelon et donc de créer une solidarité horizontale.

Il est proposé au conseil municipal de confirmer sa délibération du 7 avril pour les montants indiqués dans les tableaux joints à la convocation.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'attribution du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) à la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux avec possibilité de répartition libre du fonds.

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 21 mai 2015, a validé la conservation intégrale du FPIC qui s'élève à un montant de 476.406 € pour l'année 2015.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'entériner la décision du Conseil communautaire en date du 21 mai 2015 et de conserver, au niveau communautaire, pour l'année 2015, la totalité du montant du fonds de péréquation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE la conservation du FPIC au niveau communautaire pour l'année 2015.

- Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 06 – 06 :

Néant

♦ **2015 – 06 – 07 - Mission de contrôle des conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité au travail**

Monsieur le Maire expose qu'en qualité d'autorité territoriale, chaque collectivité doit désigner un agent chargé des fonctions d'inspection en santé-sécurité au travail (ACFI).

Cette mission porte sur le contrôle des conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité au travail. Elle est différente de la mission d'assistant de prévention chargé en interne de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité confiée à Monsieur Possémé.

Les communes ne pouvant pas recruter un agent chargé spécifiquement de cette mission d'ACFI, le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan propose aux collectivités d'assurer cette mission par convention.

La nature de la mission ACFI est la suivante :

- 1- Contrôler les conditions d'application des règles définies en matière de santé et sécurité au travail
- 2- Proposer à l'autorité territoriale :
 - Toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels
 - En cas d'urgence, les mesures immédiates qu'il juge nécessaires
- 3- Assister, avec voix consultative, aux réunions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), avec la possibilité d'être entendu par les membres de ce comité
- 4- Donner un avis sur les règlements et consignes (ou tout autre document) que l'autorité envisage d'adopter en matière de santé et de sécurité au travail
- 5- Intervenir, conformément à l'article 5-2 du décret du 10 juin 1985 modifié dans le cadre de la résolution de situations de désaccord (retrait en cas de danger grave et imminent...)

Le tarif horaire d'intervention est de 63 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le CDG pour une durée de 6 ans.

- Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 06 – 07 :

Néant

◆ 2015 – 06 – 08 - Organisation de la médecine professionnelle et préventive

Monsieur le Maire expose que l'Association Médicale Inter-Entreprises du Morbihan (AMIEM), contrainte par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de se désengager du secteur public, cessera d'assurer la mission de médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

Avant la fin de l'année, le CDG, en lien avec l'AMIEM, assurera progressivement la prise en charge qui sera effective fin 2016 pour toutes les collectivités.

Le Centre de gestion invite le conseil municipal à prendre une délibération d'intention sur le principe d'une collaboration accrue avec le pôle santé au travail du CDG pour le suivi médical des agents.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le principe d'une collaboration accrue avec le pôle santé du CDG pour le suivi médical des agents.

- Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 06 – 08 :

Néant

◆ **2015 -06 – 09 - Remplacement des agents indisponibles**

Monsieur le Maire rappelle que la commune fait appel au service de remplacement du centre de gestion de la fonction publique territoriale pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles (maladie, maternité...) ou pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers.

La convention avec le centre de gestion doit être renouvelée suite au changement de municipalité.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de valider le projet de convention avec le centre de gestion et autorise le Maire à signer cette convention au nom de la commune de Malestroit.

- Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 06 – 09 :

Néant

◆ **2015 – 06 – 10 - Projet de crématorium à La Chapelle-Caro**

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune de La Chapelle-Caro envisage la création d'une Société d'Economie Mixte locale pour la réalisation d'un crématorium sur son territoire.

Les particuliers et les collectivités qui le souhaitent peuvent participer au capital de la SEM en souscrivant des actions d'une valeur de 200 euros chacune.

Le conseil municipal doit se prononcer sur ce projet, qui a reçu un avis favorable de principe de l'exécutif, et décider du nombre d'actions de 200 euros que la commune souhaite acquérir.

Après délibération et à la majorité de ses membres 14 Pour et 5 abstentions (Mme Havart, L'hopitalier, Guerret, Trégouët, M. Dany), le conseil municipal décide de souscrire au capital de la Société d'Economie Mixte (SEM) "Espace Funéraire du Val d'Oust et de Lanvaux".

La commune souscrit 10 actions à 200 € chacune et versera 50 % de la somme à la souscription et 50 % au moment de l'entrée en fonctionnement.

- Commentaires et observations sur la délibération 2015 – 06 – 10 :

Michelle Le Sauter a souligné l'importance de ce projet à proximité de Malestroit.

Bertrand Dany a relevé que le projet de Ploërmel est également lancé et s'est interrogé sur l'implication de la commune dans le projet de La Chapelle-Caro.

Christian Guillemot a précisé que le projet le plus avancé prendra le pas sur l'autre.

Vincent Pouessel a mis en avant la rentabilité assurée du projet de La Chapelle-Caro et a estimé qu'il fallait encourager ce projet qui rendra service à la population.

◆ Informations diverses

- Consultation du SDAGE-PGRI

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement se tient en Préfecture, jusqu'au 18 juin, une enquête sur le Schéma Départemental d'aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE Loire-Bretagne) ainsi que le Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI).

Jean-Marc OUTIN qui a bien étudié ce dossier en fait une rapide présentation.

Il expose que la commission communale environnement-inondation réunie le 22 mai a échangé sur le sujet et a fait part de ses conclusions aux membres du conseil municipal.

Concernant le **SDAGE**, la commune de Malestroit fait de gros efforts pour la qualité de l'eau notamment en assainissement collectif par la réhabilitation et l'extension des réseaux. Elle programme pour l'année 2016 d'importants travaux dans le secteur de la Daufresne (poste de refoulement et siphons sous le canal de Nantes à Brest).

La commune sera vigilante sur les raccordements au réseau collectif, quelques maisons raccordables n'étant pas aux normes.

Les membres de la commission constatent par contre que l'objectif du SDAGE de 61% des eaux de bonnes qualités semble trop ambitieux au regard du constat des 6 dernières années (30% actuellement et niveau stable depuis 5 ans).

Ils s'inquiètent des sanctions financières qui s'imposeront par l'union européenne aux collectivités si l'objectif n'est pas atteint.

D'autre part, ils s'interrogent sur les conséquences du SDAGE sur l'avenir du Canal de Nantes à Brest et de ses écluses qui permettent le passage d'une navigation de plaisance importante pour le développement touristique en Bretagne intérieure.

Concernant le **PGRI**, pour lutter efficacement contre les inondations, il faut des mesures contre l'imperméabilisation et le ruissellement qui aggravent l'intensité des inondations.

Lors de création d'une zone artisanale, commerciale, d'un lotissement, d'une route..., il faut compenser intégralement les apports en eau.

Actuellement il y a très peu d'efficacité avec les bassins de rétention. Cette meilleure gestion de l'eau doit se faire sur l'intégralité du bassin versant. Beaucoup de mesures se limitent aux seules zones inondables.

Il faut agir dans toutes les communes. L'imperméabilisation et le ruissellement s'accroissent partout.

Il faut développer les zones d'expansion de crues en prenant en compte une indemnisation des parcelles inondées en période hivernale. Cette indemnisation est capitale pour que le monde agricole participe mieux à la lutte des inondations. Les enjeux économiques sont trop importants et sans aide financière, on ne peut compter sur la coopération des agriculteurs.

Le bassin de l'OUST subit désormais depuis une vingtaine d'années de très fortes inondations. Malgré de gros efforts en terme de réglementation (PPRI, PCS ...), la commune de Malestroit s'inquiète pour son avenir, son développement... car le bassin de l'OUST n'est pas retenu dans les 22 TRI (Territoire à Risque Important).

En Bretagne, seulement 3 TRI : Quimper – littoral sud Finistère, Saint-Malo-baie du Mont St Michel et la Vilaine de Rennes à Redon

La procédure de reconnaissance en catastrophe naturelle est trop longue et ne favorise pas actuellement un retour rapide à une situation normale et un redémarrage économique rapide.

Cela a été constaté lors des dernières fortes inondations de l'hiver 2013-2014

Les professions agricoles représentées par la Chambre d'Agriculture du Morbihan et le syndicat FDSEA émettent un avis défavorable au SDAGE pour leurs incidences économiques et financières et le programme trop ambitieux.

La CCI Bretagne émet un avis réservé sur le PGRI et demande le complément d'une évaluation des coûts et des financements des ouvrages envisagés. La précision de mesures visant au rétablissement économique d'acteurs touchés par une inondation, en particulier dans le registre de l'indemnisation.

Pour toutes ces raisons, la commune de Malestroit émet un avis réservé pour le SDAGE et le PGRI et demande que ses remarques soient prises en compte et transmises par le Maire par courrier à l'agence de l'eau au secrétariat du Bassin Loire-Bretagne.

- CCVOL – transfert de charges pour le Musée de la Résistance

Monsieur le Maire informe le conseil que la CCVOL, lors du dernier conseil communautaire, a annulé la partie de délibération litigieuse concernant le transfert de charges pour le Musée de la Résistance et notamment le montant de 20.000 € pour les communes de Malestroit et Saint-Marcel sans limite de durée.

Il n'y a pas eu d'explications sur les raisons de l'annulation de cette partie de délibération que la commune de Malestroit a attaquée au Tribunal administratif.

Normalement le Président de la CCVOL a annoncé qu'une nouvelle CLECT se réunirait pour faire une nouvelle proposition de transfert de charges.

Monsieur le Maire précise qu'il a répété lors du conseil communautaire que Malestroit est d'accord pour payer 20.000 € pendant une durée limitée à 5 ans.

Monsieur le Maire rappelle les questions sur la clause de revoyure qui avaient été posées dans le courrier transmis au président de la CCVOL. Il n'y a eu aucune réponse à ce courrier.

Le recours de la commune à la suite de l'annulation de la délibération tombera naturellement.

Le conseil confirme qu'il prendra les décisions qui s'imposeront en fonction des délibérations qui seront prises par le conseil communautaire suite à la nouvelle proposition de la CLECT.

◆ **Ouverture à toutes propositions**

- Décès de Gérard Le Bouquin

Monsieur le Maire a fait part au conseil du décès de Gérard Le Bouquin, ardent défenseur du canal de Nantes à Brest et bénévole engagé toute sa vie dans le tissu associatif malestroyen notamment au comité des fêtes et au syndicat d'initiative.

- Dimanche au Canal

Jean Brook a informé le conseil que, dans le cadre de l'association des Canaux de Bretagne, la commune participe à l'opération "Dimanche au Canal" en invitant les gens qui le souhaitent à pique-niquer sur la digue le 9 août.

Bruno Gicquello a annoncé que des pagodes ont été acquises par la commune au lieu du chapiteau prévu au budget. Elles seront installées sur le site de la Digue au début du mois de juillet.

- Madone des motards

Bruno Gicquello a informé le conseil que le défilé des motards passera à Malestroit dans le cadre du pardon de la Madone des Motards de Porcaro.

- Réunification de la Bretagne

Christian Guillemot a indiqué que les communes sont sollicitées par l'association DIBAB qui se bat pour obtenir la réunification des 5 départements bretons dans la Région Bretagne.

Cette association propose d'organiser dans une salle communale une "votation" pour recueillir l'avis des habitants sur ce sujet.

Il a sondé les Malestroyens lors des 2 premières réunions de quartiers et l'écho a été favorable à cette initiative.

Le conseil municipal n'a pas soulevé d'objection à l'organisation de cette "votation" par l'association DIBAB.

- Vide jardins

Agnès Havart a signalé qu'un vide-jardins aura lieu dans les serres municipales le matin du samedi 27 juin.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire a remercié la presse et le public de leur présence et leur a souhaité une bonne fin de soirée.